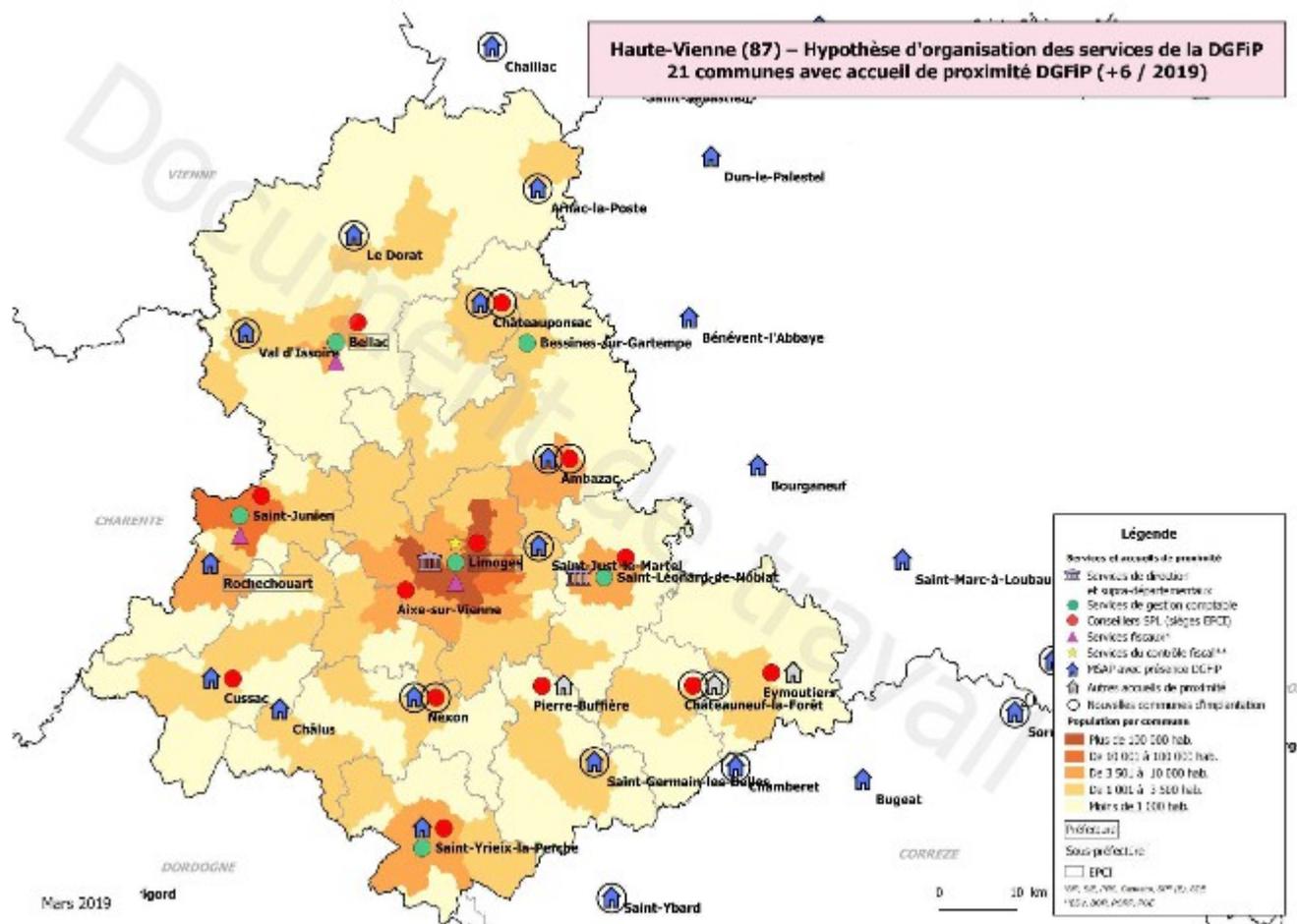


Augmenter la présence des services publics en zone rurale. la volonté du ministre Gérard Darmanin, présent face au élus de Haute-Vienne, ce mercredi 20 mars, à Cussac, a été bien accueillie par les élus. Mais le fossé entre le gouvernement et les maires ne sera pas facile à combler.

Faire mieux avec du vieux. Le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin, était, ce mercredi soir, à Cussac, en Haute-Vienne, pour dispenser le nouveau catéchisme du gouvernement, en matière de service publics, notamment sur les finances publiques.

« Être au rendez-vous de la modernité et si possible, faire des économies d'échelle », préconise-t-il, d'emblée. « Le rapport entre les citoyens et l'administration fiscale a été très débattue, souligne le député LREM de la deuxième circonscription, Jean-Baptiste-Djebbari. J'espère au moins avoir votre vision et parler très concrètement de la mise en oeuvre pour faire du Limousin, un territoire d'avant-garde. »

Las, le cap a été fixé, le matin, par la cour des comptes qui dévoilait, ce mercredi, ce qui ressemble fort à une feuille de route en la matière. Et le diagnostic limite d'emblée le périmètre d'action : « Rapportée à la population, l'implantation des services publics dans les territoires ruraux demeure globalement dense, parfois même supérieure à celle du reste du territoire national », glisse le rapport. De quoi remettre en cause les « 30 % d'humains en plus dans les territoires », comme le préconise Gérald Darmanin, carte à l'appui ? « La politique, c'est aussi fait par les politiques, rappelle le ministre. S'il y a des élus qui se sentent abandonnés, il faut les écouter. »



Les juges du palais Cambon font même valoir leur recommandation en la matière : « Développer la qualité et l'attractivité des offres mutualisées de services publics, principalement, celles des MSAP (maison de service au public) », et « favoriser l'accès numérique au service public ». « Oui, mais » à une condition : Ça ne remplace pas le contact humain ». Sur ce point-là, Gérald Darmanin est encore plus critique : « Les MSAP avec La Poste, on peut mieux faire », souligne-t-il. « Soyons prudents avec les MSAP, rappelle le président du Département, Jean-Claude Leblois. Elles ne sont pas toujours faciles à faire vivre. » « C'est pas l'alpha et l'omega, nuance le Ministre. On verra. »

### « Un vrai service à la clé »

Gérald Darmanin marche sur cette ligne de crête : le service « au public », les recommandations de la Cour des comptes d'un côté et les besoins des élus locaux de l'autre. Cette co-construction du service public trouve son écho, auprès des élus haut-viennois. « Il faut voir ce qui est acceptable et ce qui peut être accepté, souligne Isabelle Briquet, la présidente de l'association des maires du département. Avec un vrai service à la clé. »

« Mais il ya quand même des zones blanches », pointe la maire de Nieul, Béatrice Tricard. « Ce quelque chose n'est pas figé », précise le Ministre. « S'il faut faire 35 % en plus, 20 ou 25, on fera, ajoute-t-il. Il n'y a pas de décision, c'est très souple. On va pas se faire la guerre. »

La concertation, annoncée par le ministre, « jusqu'à septembre », est en revanche plutôt bien accueillie. Pour la Cour des comptes, le département est appelée à devenir « l'échelon de concertation et de définition de la présence des services publics de proximité », avec une forte participation des intercommunalités. « Nous serons à vos côtés pour inventer, pour mettre en oeuvre et pour réaliser les services publics de demain (...) dès lors qu'aucun territoire ne sera plus délaissé », souligne le président PS du département, Jean-Claude Leblois.

### Un fossé profond

Mais le mal et le fossé sont plus profonds que la simple présence de services publics en territoire rural. En atteste l'intervention de l'ex-député Daniel Boisserie sur la répartition de la dotation aux territoires ruraux (DETR) qui inclut des communes de Limoges Métropole et fait ainsi « perdre 50 % au communes rurales ».

Ou encore celle du maire de Rochechouart, Jean-Marie Rougier : « J'ai vu disparaître un tribunal d'instance, une compagnie de gendarmerie et un demi-poste de préfecture. Cette trésorerie, ça fera encore quelque chose en moins. » « Vous parlez d'emploi public, rétorque le ministre. Je parle de service au public. »

« Pendant quelques mois, on a eu des inquiétudes sur des choses qui ont été décidées en haut-lieu, rappelait, en introduction, le maire de Cussac, Luc Gabette. On a un besoin que les décisions qui nous concernent soient prises avec nous. »

Après le Grand débat, le Ministre a poursuivi cette longue marche. Mais la députée LREM Maire-Ange Magne écarte tout changement de méthode : « La démarche est intéressante, pointe-t-elle. Les si mois qui arrivent permettent d'avoir un cadre pour discuter. » « La concertation, ce n'est pas les autres qui décident à votre place », approuve le ministre, face à la presse. Mais ça n'a toujours été le cas.

**Sébastien Dubois / Photos : Thomas Juhannaud**